



Rémunération 2011 des mandataires sociaux du groupe Essilor International

Le Conseil d'Administration du groupe Essilor, lors de sa réunion du 25 novembre 2010, a fixé les rémunérations des deux mandataires sociaux en suivant les propositions faites par le comité des mandataires.

Sur ces bases le Conseil a maintenu la rémunération des mandataires sociaux à leur niveau actuel, à savoir :

Pour **Xavier Fontanet**, au titre de Président du Conseil d'Administration, une rémunération annuelle fixe de 500 000 €

Pour **Hubert Sagnières**, Directeur Général, une rémunération composée :

D'une part fixe regroupant :

- un salaire de base de 650 000 € par an,
- une prime annuelle exceptionnelle et temporaire de double résidence fixée à 250 000 € pour 2011.

D'une part variable « base 100 » égale au salaire de base et pouvant varier de 0 à 150% par rapport à ce montant.

La définition des objectifs servant au calcul de la part variable, de même que leurs mesures, poids et montants pour l'année 2011 seront arrêtés par le Conseil du mois de mars 2011 et publiés à l'issue de ce Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 25 novembre 2010 a décidé d'attribuer 45 000 Actions de Performance à Hubert Sagnières sous réserve des règles d'attribution, des conditions d'exercice et de conservation.